

**Commune de MAILLY-RAINEVAL****PROCÈS-VERBAL**  
**de la réunion du Conseil Municipal**  
**de MAILLY-RAINEVAL**

Séance ordinaire du 11 Octobre 2022

**Convocation** : le 04 Octobre 2022**Affichage** : le 18 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Francis MOURIER, Maire.

**Présents** : Mesdames Carole CHARLES, Emmanuelle FIRMIN, Linda HOREMANS, Tatiana VIALLANEIX et Messieurs Philippe GOBLET, Francis MOURIER, Alexandre SOMMER, Christophe TAHON.

**Représenté(es)** : M<sup>r</sup> Vincent RICHARD par M<sup>r</sup> Philippe GOBLET.  
M<sup>r</sup> Gilles BRULÉ par M<sup>r</sup> Francis MOURIER.  
M<sup>r</sup> Xavier FAUVEL par M<sup>me</sup> Linda HOREMANS.

**Secrétaire de la séance** : M<sup>me</sup> Emmanuelle FIRMIN.

**Approbation du Procès-verbal du conseil du 29 juin 2022 :**

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

**Bilan de la Fête du Village :**

Monsieur le Maire remercie et félicite toutes les personnes ayant œuvré à la fête du village.

Nous avons effectué 206 repas (adultes + enfants) soit 4 cochons.

Pour l'année prochaine, il faudra voir pour effectuer davantage de publication dans les annonces du courrier picard et/ou bonhomme picard ainsi que dans les agendas des festivités. Afin d'éviter le gâchis, il faudra voir pour effectuer plus de réservation sur les repas car à la fin de la manifestation ils nous restent pas mal de nourriture. Il faudra investir dans des couverts, tables et bancs ainsi qu'une tonnelle.

M<sup>me</sup> Linda HOREMANS présente le bilan de la fête du village au conseil :

**Recettes :**

- ↪ Buvette : 1 309.92 € (53.68 € de moins que 2021)
- ↪ Repas : 2 382.00 € (121.10 € de plus que 2021)

**Total** : 3 691.92 € (67.22 € de plus que 2021)

**Dépenses :**

- ↪ Structure Gonflable 690 €
- ↪ Boucherie HEYSSE : 2 363.50 €
- ↪ Carrefour : 347.47 €
- ↪ VAN GOOETHEM Boissons : 485.57 €
- ↪ Association les nouveaux talents : 150 €
- ↪ Boulangerie : 18 €

**Total** : 4 054.54 €

**Coût Commune :**

362.62 € (173.89 € de plus que 2021)

Nous n'avons pas inclus dans les dépenses, les ecocup et les tee-shirts car cela est de l'investissement.

**Divers devis et informations :**↳ Illumination de Noël :

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que nous n'effectuerons pas d'investissement dans les illuminations de Noël suite à l'augmentation de l'électricité et à la demande d'économie d'énergie.

↳ **Délibération 18.2022** : *Éclairage public – rue de Thory – installation de 2 kits d'illumination*

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme relatif à :

⇒ **Éclairage public – rue de Thory – installation de 2 kits d'illumination**

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 853 € TTC.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

|  |                 |
|--|-----------------|
| - Montant pris en charge par la Fédération (20 % du coût hors taxes des travaux, la TVA, et la maîtrise d'œuvre) | 316.00 €        |
| - Contribution de la commune   | 537.00 €        |
| <b>TOTAL TTC</b>   | <b>853.00 €</b> |

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 537.00 €

↳ Éclairage Public :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'à titre indicatif, la contribution d'achat de l'éclairage public nous a été chiffrée pour le 1<sup>er</sup> semestre 2021 à 1 400 €, le 2<sup>e</sup> semestre à 1 295.19 € en ayant en partie des LEDS et que la redevance d'entretien nous a été chiffrée à 1 153.19 €. Pour le 1<sup>er</sup> semestre 2022 la contribution d'achat de l'éclairage public nous a été chiffrée à 876.09 €

Monsieur le Maire demande à son conseil municipal s'il souhaite effectuer une extinction de l'éclairage public entre 23h et 5h afin d'effectuer des économies d'énergie.

Après réflexion, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents l'extinction de l'éclairage public.

↳ **Délibération 19.2022** : *Pack de services numériques essentiels désigné « Mairie Connectée ».*

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le Pack de services numériques essentiels désigné « Mairie Connectée » reçu par Somme Numérique.

Le Pack Mairie Connectée comprend les services suivants :

- ↳ La sécurité des données publiques : sauvegarde 40 Go, archivage électronique,
- ↳ La présence en ligne : Nom de domaine, page internet, Messagerie Zimbra,

- ↪ La continuité des services publics : partage des 5 Go, compte de marchés publics, visioconférence, contrôle de légalité (@ctes préfecture), clé de signature, parapheur électronique,
- ↪ La relation avec usagers : démarches simplifiées création de formulaires et démarches administratives en ligne,
- ↪ Le matériel informatique : ordinateur portable + 1 écran avec clavier et souris + antivirus + sacoche.

Le Pack Mairie Connectée est estimé à 350 € HT / an pendant 2 ans et subventionnés à 80 % au titre des fonds REACT-EU. L'équipement informatique estimé à 309.12 € HT est également subventionné à 80 %.

La facturation ne se fera qu'en 2023 afin de nous permettre d'anticiper cette dépense pour l'élaboration de notre prochain budget (investissement).

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que l'ensemble de ce pack est essentiel pour la Mairie. Le matériel informatique compris dans ce pack servira au télétravail si besoin et aux diverses réunions ou formations de la Mairie et de la secrétaire.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents le Pack de services numériques essentiels désigné « Mairie Connectée ».

**Délibération 20.2022** : *Convention technique et financière pour les travaux d'assainissement pluvial sur les RD 14 et 14<sup>E</sup> dans Mailly-Raineval.*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet d'extension de bordurage le long de la RD 14 et de reprise de bordurage le long de la RD 14 E.

Afin d'effectuer le projet d'extension et de reprise de bordurage sur les RD 14 et 14 E, Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu d'établir une convention technique et financière pour les travaux d'assainissement pluvial et de l'autoriser à signer celle-ci.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et d'en **avoir délibéré** à l'unanimité des membres présents, les membres du conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le convention technique et financière.

### **Compte rendu de l'Église par la CAUE :**

Monsieur le Maire transmet aux membres du conseil municipal le compte rendu de visite réalisé par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Somme.

Ce compte rendu présente le site concerné et émet des recommandations pour la restauration de l'église Saint Étienne.

### **Diverses manifestations :**

☞ Commémoration du 11 Novembre :

**11h00** : Rassemblement au Monument aux Morts,  
Clique du Plessier – Rozainvillers,  
Dépôt de gerbes,  
Pot de l'amitié offert par la municipalité.

☞ Arbre de Noël et colis des aînés :

Un colis ainsi qu'une boîte de chocolat sera distribuée comme chaque année aux personnes de la commune ayant eu 65 ans dans l'année et plus (soit 37 colis pour cette année).

Une carte cadeaux et des friandises seront distribuées aux enfants de la Commune de moins de 12 ans (soit 45 enfants) ;

La distribution des cartes cadeaux et des colis des aînés s'effectuera le **dimanche 11 décembre 2022 de 14h30 à 17h en libre-service**. Un goûter composé de chocolat chaud avec ou sans kirch, brioche et chouquette seront proposés.

**Questions diverses :**

☞ Château d'eau :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les travaux du château d'eau seront repris avant la fin de l'année suite au comblement du puits dans le captage.

☞ Fracture numérique :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que d'après une enquête de l'Insee, 15 à 20 % des habitants de notre territoire sont en situation de fracture numérique en milieu rural.

Nous vous proposons donc de mettre en place des ateliers numériques dans notre communes afin d'accompagner nos administrés vers une plus grande autonomie numérique.

☞ Jeux de société :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que suite à la création d'un Espace de Vie Sociale itinérant de la CCALN, les communes proposent des soirées jeux de société.

L'occasion de passer un moment convivial en famille ou entre amis, et de découvrir une partie des jeux de la ludothèque intercommunale.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'il souhaiterait également mettre en place des soirées de jeux de sociétés au sein de la commune.

Après réflexion, les membres du conseil sont favorables.

☞ Défibrillateur :

Les membres du conseil souhaitent relancer la société Électro cœur pour effectuer la formation.

☞ GEMAPI :

Monsieur le Maire distribue aux membres du conseil des documents les informant sur la compétence « GEMAPI » qui vient d'être voté par le conseil communautaire (Gestion des milieux humides, rivières et inondation).

☞ Environnement :

Madame Tatiana VIALLANEIX invite la population à sortir les poubelles d'ordures ménagères une semaine sur 2 et proposera une réflexion sur le sujet au sein de commission environnement.

☞ École :

Madame Linda HOREMANS nous informe qu'un conseil d'école aura lieu le Mardi 18 Octobre à 18h à Rouvrel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h33.

Fait à Mailly-Raineval,  
Le 18 Octobre 2022